

**Zeitschrift:** Générations : aînés  
**Herausgeber:** Société coopérative générations  
**Band:** 29 (1999)  
**Heft:** 5

**Artikel:** Concours d'écriture pour seniors  
**Autor:** G.N.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-827770>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 17.05.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Concours d'écriture pour seniors

année mondiale  
des **1999** seniors

**Dans le cadre de l'Année internationale des personnes âgées, les Archives de la vie privée, basées à Carouge, vous invitent à écrire le récit de votre vie.**

Il est important de conserver une mémoire de ce siècle sous toutes les formes possibles et imaginables. La plus simple reste la forme écrite et «Généralisations» vous a invité, il y a deux ans, à envoyer un récit d'un souvenir particulier à la rédaction. Nos espoirs ont été comblés, puisque nous avons reçu, à ce jour, plus d'une soixantaine de récits, parmi lesquels une vingtaine ont été publiés à ce jour.

D'autres actions similaires sont mises sur pied tout au long de cette année, dont celle des Archives de la vie privée, basées à Carouge. Cette institution mène une démarche importante, puisqu'elle récolte tous les souvenirs écrits des Genevois.

«Le lien qui subsiste entre les aîeux, les contemporains et les générations futures est aussi celui qui se noue par le truchement des écrits. Pour que ce lien de mémoire entre les générations demeure, les Archives de la vie privée vous encouragent à préserver vos souvenirs par écrit.»

Depuis cinq ans, les Archives de la vie privée accueillent et conservent des lettres de famille, des albums photos, des livres de comptes, des livres de cuisine, des journaux intimes, des récits autobiographiques, des albums de poésie, etc. Bref, tous les documents qui témoignent de l'histoire de la vie quotidienne. «Ne jetez pas vos vieux papiers, confiez-les-nous.

Leur conservation et leur mise en valeur contribueront à une meilleure connaissance de l'histoire!»

## Conditions

C'est ainsi que, lors du récent Salon du Livre, l'institution carougeoise a lancé un concours d'écriture autobiographique. «Toutes les personnes âgées de plus de 60 ans, vivant en Suisse romande et en France voisine sont invitées à y participer. Un jury lira les textes et en sélectionnera une dizaine, qui seront primés.»

Les conditions de participation à ce concours sont simples: il faut être âgé de 60 ans au moins et écrire un

récit de vie (un ou plusieurs épisodes) à partir de souvenirs, d'une photo ou de tout autre document. Le texte devra avoir une longueur de cinq pages dactylographiées ou dix pages manuscrites en français.

Vos textes sont à envoyer au plus tard jusqu'au 31 août 1999 aux Archives de la vie privée. Pour vous aider, nous vous recommandons le livre «Ecrire la vie, histoire de famille», paru aux éditions Cabedita.

A vos plumes et bonne chance!

G. N.

**Archives de la vie privée, 2, rue de la Tannerie, 1227 Carouge. Tél. 022/301 10 31.**

## OCPA

### Entrée dans un EMS genevois, en provenance d'un autre canton

Lorsqu'une personne quitte son canton de domicile pour entrer dans un établissement médico-social genevois (EMS), le problème de la prise en charge du séjour se pose.

Quel canton va verser les prestations complémentaires fédérales? Des prestations complémentaires cantonales peuvent-elles être accordées? Si le financement du séjour en EMS doit être complété par des prestations d'assistance, quel canton les prendra en charge?

La réponse est parfois complexe et chaque situation doit être réglée de manière particulière. En effet, le versement de ces différentes prestations est étroitement lié à la question du domicile. Il est donc indispensable de consulter les autorités compétentes des deux cantons concernés, soit:

— l'organe chargé du versement des prestations complémentaires fédérales du canton d'où vient la personne qui entre en EMS (selon les cantons, agences communales AVS ou organe PC compétent du dernier lieu de domicile);

— l'OCPA, organe compétent pour le versement des prestations complémentaires à Genève (adresse ci-dessous).

## Allocation pour impotent

Pensez à faire valoir votre droit à l'allocation pour impotent octroyée par l'AVS. Cette allocation est destinée aux personnes ayant besoin d'une aide importante pour les actes de la vie quotidienne (se vêtir, faire sa toilette, manger, etc.), que ce soit à domicile ou en établissement.

L'allocation pour impotent ne dépend ni du revenu, ni de la fortune. Elle s'élève à Fr. 503.- pour une impotence moyenne et Fr. 804.- pour une impotence grave.

La formule de demande peut être obtenue auprès de la caisse de compensation qui verse la rente AVS.

OCPA

**Adresse: Office cantonal des personnes âgées (OCPA), case postale 378, 1211 Genève 29. Tél. 022/849 77 77.**